



## CONCESSION FUNÉRAIRE À L'ÉTAT D'ABANDON

### EXTRAIT COLLECTIF DES PROCÈS VERBAUX INDIVIDUELS

de constatation de l'état d'abandon de sépultures  
perpétuelles concédées depuis plus de 30 ans au moins  
et où la dernière inhumation remonte à plus de 10 ans.

Le vingt-deux novembre deux mille vingt-deux à quatorze heures au cimetière communal  
Nous, Sébastien DUGNAS, Maire de la Commune de Brousse

→ agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 18 octobre 2022, régulièrement publié et notifié,

Assisté de :

→ M. FOUGERE Gilles, adjoint au maire, en qualité d'Officier de Police Judiciaire,

→ Mme GUILLAUMON Chantal, adjointe administrative territoriale pour la commune de Brousse,

VU les articles L.2223-17 et L.2223-18 du Code général des Collectivités Territoriales relatifs à la reprise par les communes des concessions perpétuelles abandonnées ;

VU les articles R.2223-12 à R.2223-23 du Code général des Collectivités Territoriales ;

VU les titres de concessions dont les originaux sont déposés aux archives communales et établies en date (voir liste ci-après) par lesquels il a été concédé à perpétuité un terrain dans le cimetière communal de Brousse ;

**Considérant** que les concessions perpétuelles (voir liste ci-après (ligne grisée) dont les titres de concession n'ont pu être retrouvés, tant dans les archives municipales que dans celles des services fiscaux, et qu'il n'est pas possible d'en déterminer les titulaires ou ayants droits, remontent, tant par notoriété publique que par les indications recueillies sur leur origine, à plus de 30 ans et qu'aucune inhumation n'a eu lieu sur celles-ci depuis dix ans au moins ;

N° sur plan	Section	Concession	Titre de concession	
			Demandeur	Date du titre
7	A	DESANDRE	DESANDRE Jean-Marie	01/05/1894
10&10bis	A	MICHY	MICHY Jean Alfred	27/10/1898
12	A	DESUSCLADE REFEUIL	DESUSCLADE Jean REFEUIL	09/10/1904
13	A	THIALLIER RIBEYRE	THIALLIER François RIBEYRE	03/01/1905
14	A	LACRUCHE CHADUC	LACRUCHE Auguste Marius CHADUC	06/10/1905
4	B	BOYER DESORT	BOYER Louis ép. DESORT Benoit	08/10/1905
9	B	FOURNIOUX HIRODY MESTRE HIRODY	FOURNIOUX Joseph HIRDOY Constance MESTRE François HIRODY Eugénie	21/10/1917
15	B	BAUMET	BAUMET Eugène	14/04/1911
16	B	COLLY BOISSIER	COLLY Jean-Pierre ép. BOISSIER Julie	10/06/1907
11	C	RENARD DAVID	RENARD Vve DAVID Louise Antonia	11/05/1925
12	C	RENARD	RENARD Etienne ép. RENARD Louise	25/06/1908
15	C	MONTAGNE	MONTAGNE Joseph	12/09/1916
23	C	Famille LEBARD	LEBARD Antoine LAGERIE LEBARD Françoise DUPOUHET LEBARD Antoine BONNEFONT	20/11/1906
24	C	COUPAT	COUPAT Joseph	21/08/1906
25	C	MONTAGNE PIRONON	MONTAGNE Marie PIRONON	20/07/1906
21	D	CALIXTE	CALIXTE Pierre Alphonse	10/10/1906
1	E	DELAIRE	DELAIRE Antoine	16/05/1878
2	E	CIBAUD	CIBAUD Charles	27/08/1876



3	E	FORCE	FORCE Claude Mary Joseph	20/06/1871
5	E	FOURNIOUX	FOURNIOUX Louis Gilbert	20/04/1877
7	E	COUGOUL	COUGOUL Marie Hortense	20/04/1877
8	E	TANCHON	TANCHON François	22/05/1877
9	E	DISCHAMP	DISCHAMP Jean	29/03/1882
12	E	MANCIER	MANCIER Jean	Inconnue
14	E	GIRON	GIRON Antoine	Inconnue
17	E	PRADIER	PRADIER Jean / PRADIER Jean-François	29/07/1894
18	E	BOYER DUPIC PRULHIER BOYER	BOYER Antoine ép. DUPIC PRULHIERE Annet ép. BOYER	19/05/1896
22	E	DISCHAMP RENARD	DISCHAMP François/RENARD Séraphine	01/04/1902
23	E	DUGNAS	DUGNAS Antoine	15/10/1902
27	E	BOSMET	BOSMET Louise	22/07/1885
28	E	BOUFFON	BOUFFON Jeanne Eugénie Joséphine	08/09/1891
30	E	SAUVADET CHAUTARD	SAUVADET CHAUTARD	22/04/1894
34	E	MAYET ROUVET	MAYET François ép. ROUVET	12/10/1915
38	E	FOUGERE	FOUGERE Pierre	19/02/1889
39	E	PRADEL COUPAT	PRADEL Jean-Baptiste ép. COUPAT	04/04/1888
43	E	DUCROIX HOSMALIN	DUCROIX Antoine ép. HOSMALIN	24/04/1917
49	E	CIBAUD DICHAMP	CIBAUD Marie Vve DICHAMP	04/07/1889
50	E	POINTUD PONCHON	POINTUD Jean ép. PONCHON	25/09/1889 01/10/1889
51	E	COUPAT	COUPAT	31/10/1889
52	E	CHAUTARD CHADUC	CHAUTARD CHADUC	Inconnue
53	E	BATISSE	BATISSE François	22/04/1917
54bis	E	LAROCHE	LAROCHE Jean Alfred	22/04/1894
54	E	FOUGERES	FOUGERES François	29/05/1898
55	E	DESUSCLADE MONTMEAT	DESUSCLADE Antoine ép. MONTMEAT	22/04/1894
56	E	MESTRE HIRODY	HIRODY Marie Eugénie MESTRE	17/02/1901
59	E	RODILHAT	RODILHAT Antoine	04/10/1888
60	E	DESUSCLADE	DESUSCLADE Antoine	29/03/1877
63	E	ROUVET DESUSCLADE	ROUVET DESUSCLADE	Inconnue

Inconnue = acte de notoriété d'attribution d'une concession depuis plus de 30 ans délivré le 18/10/2022

**Après avoir**, un mois à l'avance et conformément à la loi, prévenu par affichage à la porte du cimetière et à la mairie, publié sur le site internet de la commune et sur le journal local « la Montagne » et par courrier aux descendants, successeurs ou ayants-droits, du constat de ce jour, soit du 21/10/2022 au 22/11/2022 ;

**Considérant** que, durant cette période, quelques personnes se sont manifestées au titre « des descendants, successeurs ou ayants-droits » ;

Considérant que les sépultures sont dans l'état d'abandon dans les conditions et délais prévus par la loi précitée ;

A défaut de connaître la résidence actuelle des concessionnaires, tout comme l'ensemble des noms et domiciles des descendants et successeurs ;

**Considérant** que l'adresse des concessionnaires est restée inconnue, tout comme une partie des noms et résidences des descendants ou successeurs éventuels ;

**Considérant** qu'il a été impossible de découvrir l'ensemble des noms et adresses des personnes chargées de l'entretien des sépultures ;

**Nous sommes rendus au cimetière communal pour y constater, sur place, l'état d'abandon des concessions perpétuelles qui font l'objet du présent procès-verbal.**

**Nous avons ensuite constaté que ces sépultures** (voir plan ci-après) **se trouvent dans un état d'abandon** : stèle cassée et/ou effritée et/ou fissurée ; monument et/ou stèle couvert(s) de mousse et/ou lichen ; absence de matérialisation ; grilles et/ou entourage en fer forgé rouillés et/ou cassés ; affaissement de terrain et/ou de stèle et/ou de bordure ; objets divers (croix, crucifix, plaques...) détériorés, présence de débris et de végétation (herbe et plantes parasitaires), etc...

**De ces constatations, il résulte que lesdites concessions ont cessé d'être entretenues et se trouvent dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur.**

Il est spécifié que le présent extrait collectif des procès-verbaux individuels a pour but la reprise éventuelle par la commune, dans les conditions et délais prévus par l'article R. 2223-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, des concessions abandonnées.

Cet extrait collectif des procès-verbaux individuels sera affiché à trois reprises à quinze jours d'intervalle et pendant un mois chaque fois aux portes de la mairie et du cimetière et communiqué à la Sous-préfecture d'Ambert et à la Préfecture du département.

Les procès-verbaux individuels concernant les concessions pour lesquelles des personnes se sont manifestées au titre « des descendants, successeurs ou ayants-droits », seront notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de huit jours à compter de la constatation.

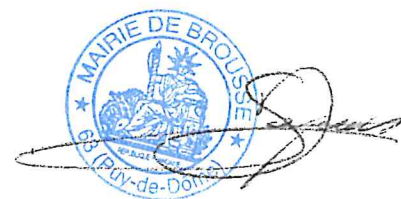
**Cet extrait et les procès-verbaux notifiés valent mise en demeure des concessionnaires ou des ayants-droits de rénover leur concession.**

**Le délai d'un an**, fixé par l'article L.2223-17 du CGCT modifié par la loi n°2022-217 du 21 février 2022 pour la reprise des concessions commencera à courir à partir de la date d'expiration de l'affichage de cet extrait collectif des procès-verbaux de constat d'abandon.

Durant ce délai, si aucun acte d'entretien n'a été constaté laissant la concession toujours en état d'abandon, un nouveau procès-verbal de constatation sera dressé, dans les mêmes conditions et formes que celles prévues pour le premier procès-verbal de constatation. Ce procès-verbal sera notifié aux intéressés avec indication des mesures de reprise envisagées par la loi.

Fait à Brousse, le 22 novembre 2022

Le Maire,  
Sébastien DUGNAS



**Pour affichage aux portes de la mairie et du cimetière :**

- ➔ *du 01/12/2022 au 31/12/2022*
- ➔ *du 16/01/2023 au 16/02/2023*
- ➔ *du 06/03/2023 au 06/04/2023*



PLAN CIMETIERE de BROUSSE – partie Ancien cimetière – 1<sup>ère</sup> porte

